

# L'angle mort des statistiques autour du Covid-19 : la profession !

Pr Philippe Mairiaux

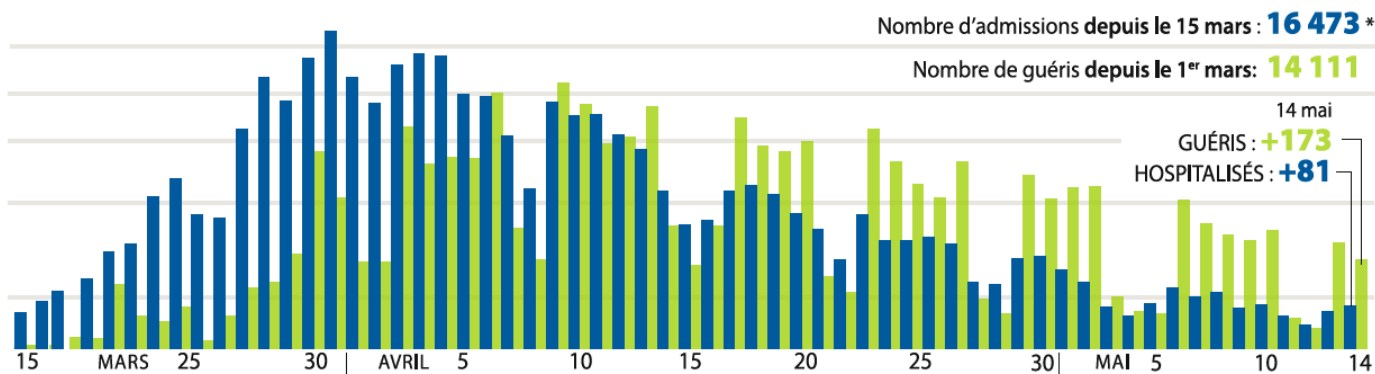
Collège national de médecine d'assurance sociale en matière d'incapacité de travail



Webinar INAMI, Covid-19, disability management and return to work, 15 mai 2020

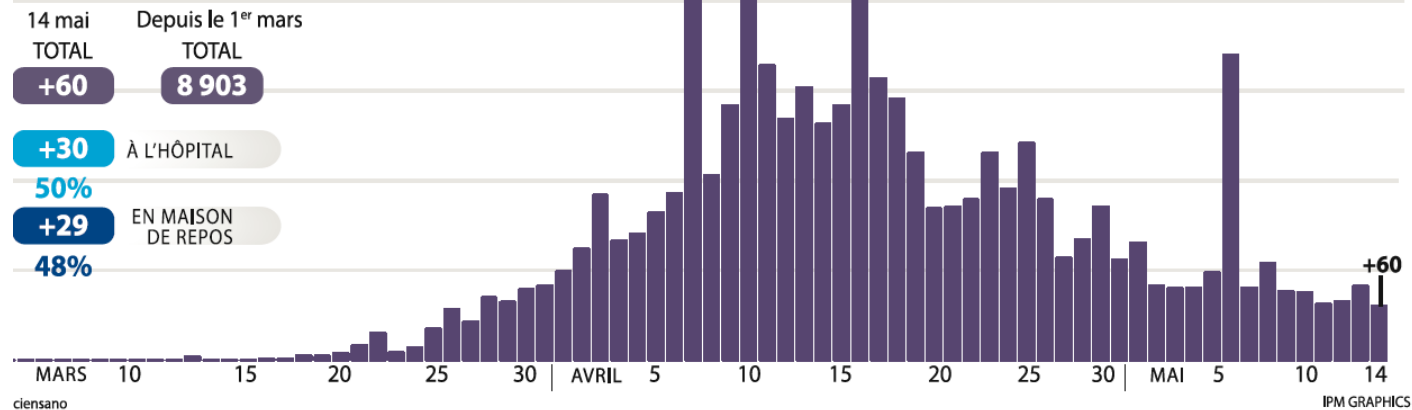
# Suivi épidémiologique de l'épidémie (Sciensano en date du 14 mai)

## ÉVOLUTION JOURNALIÈRE DES HOSPITALISATIONS / GUÉRISONS



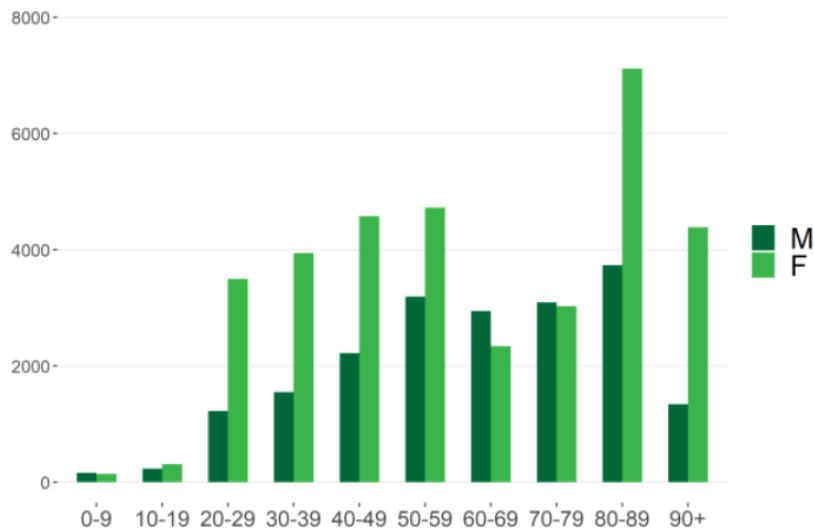
\* Ce chiffre correspond aux seules admissions mais ne tient pas compte des personnes qui occupaient déjà un lit d'hôpital ou qui sont décédées sur place.

## LE NOMBRE DE DÉCÈS DUS AU COVID EN BELGIQUE

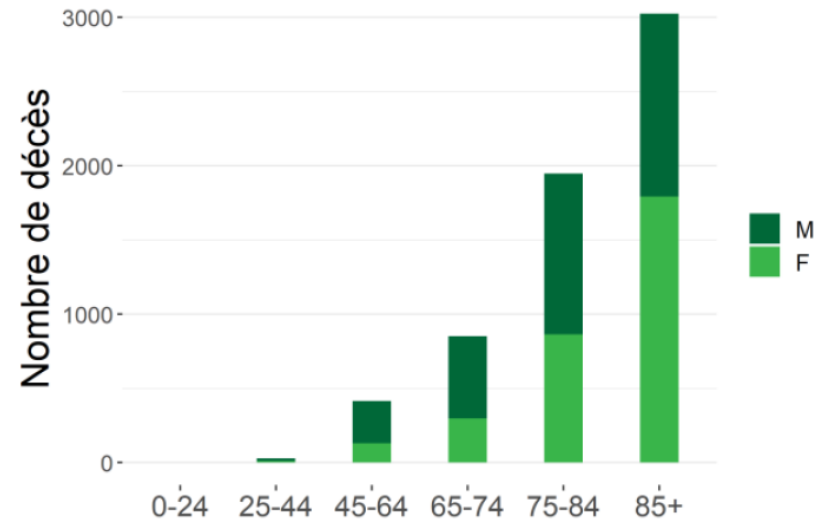


# Sciensano : suivi épidémiologique de l'épidémie

Distribution par âge et sexe des cas confirmés  
Belgique

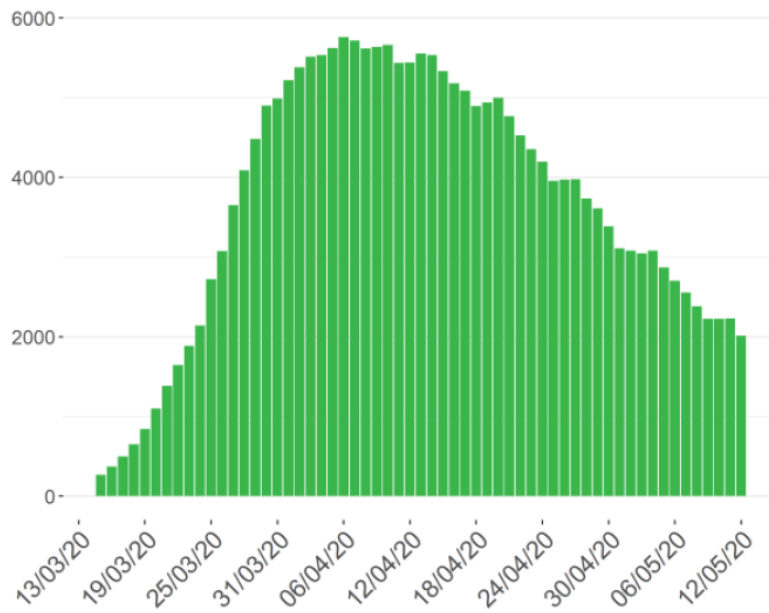


Distribution du nombre de décès COVID-19 par  
âge et sexe\*

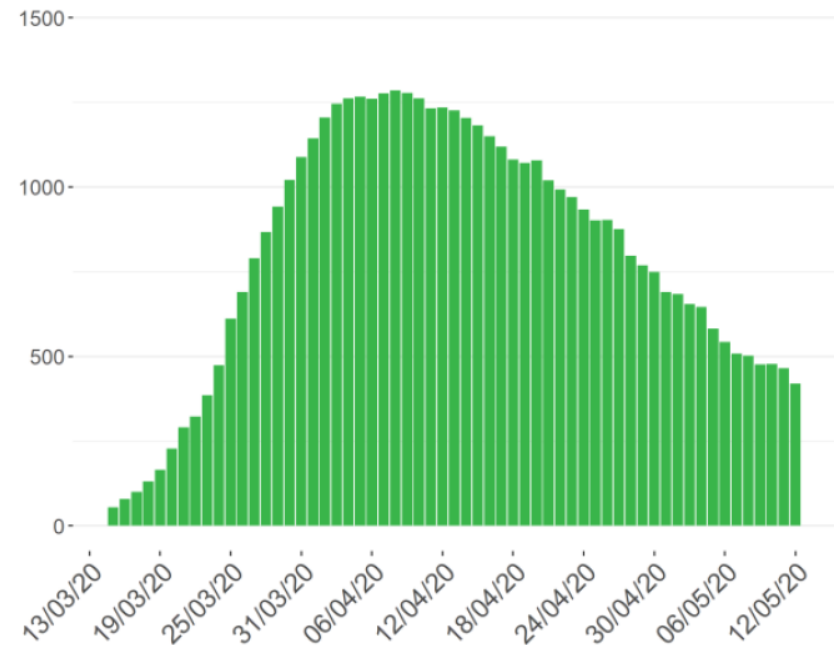


# Sciensano : suivi épidémiologique de l'épidémie

Évolution du nombre de lits d'hôpital occupés  
Belgique



Évolution du nombre de lits USI occupés  
Belgique



# FEDRIS reconnaît le Covid-19 en maladie professionnelle (C. presse 23 mars/13 mai)

FAQ Covid-19 | Agence x +

← → ↻ 🏠 | https://fedris.be/fr/FAQ\_FR-Covid-19

Pour afficher les Favoris ici, sélectionnez 🌟 puis ☆, et faites glisser vers le dossier Barre des favoris. Sinon, importez-les depuis un autre navigateur. [Importer les Favoris](#)

## FAQ Covid-19

La maladie COVID-19 est reconnue comme [maladie professionnelle](#). Cela signifie que les personnes atteintes de COVID-19 (diagnostiquées grâce à un test de laboratoire) qui travaillent dans le secteur des soins de santé et qui courent un risque nettement accru d'être infectées par le virus peuvent prétendre à une indemnisation pour maladie professionnelle.

**Si vous ne trouvez PAS la réponse à votre question dans la FAQ ci-dessous, vous pouvez envoyer votre question à [covid19@fedris.be](mailto:covid19@fedris.be).** Nous vous demandons de ne pas contacter les gestionnaires de dossiers pour des questions générales sur le coronavirus.

Si vous avez introduit une demande d'indemnisation en lien avec la maladie COVID-19, Fedris vous attribuera un gestionnaire de dossier, dont le nom sera mentionné sur les courriers. Si vous avez des questions relatives à votre dossier personnel, vous pouvez dans ce cas contacter votre gestionnaire de dossier.

**Vous avez une question concernant...**

- [La procédure générale de reconnaissance du COVID-19 comme maladie professionnelle](#)
- [Des informations spécifiques sur la demande et les indemnités](#)
- [Des informations spécifiques sur les personnes concernées](#)
- [Des informations pour les employeurs et les médecins](#)

### 1. La procédure générale de reconnaissance du COVID-19 comme maladie professionnelle

- 📄 [Qui entre en ligne de compte pour une indemnisation?](#)
- 📄 [Qu'est-ce qui est indemnisé exactement en cas d'infection par le COVID-19?](#)
- 📄 [Où et comment faut-il introduire une demande d'indemnisation?](#)

### 2. Des informations spécifiques sur la demande et les indemnités

- 📄 [Comment faut-il envoyer une demande? Par courrier, par e-mail ou en ligne?](#)
- 📄 [Est-il vraiment nécessaire d'introduire la demande durant la période des symptômes?](#)
- 📄 [Quel médecin doit remplir le formulaire 503 ou 603?](#)
- 📄 [À partir de quand est versée l'indemnité?](#)
- 📄 [Les tests en laboratoire sont-ils remboursés?](#)
- 📄 [Qu'est-ce qu'un foyer et comment prouver son existence?](#)
- 📄 [Un travailleur infecté, mais en incapacité de travail depuis moins de 15 jours, peut-il tout de même introduire une demande pour une intervention dans les frais de](#)

[^ Back to Top](#)

Taper ici pour rechercher

FAQ Covid-19... Covid-19 Boîte de récep... Votre journal d... Communicati... 200515 Webin... COVID-19\_Dail... Situation épid... 13:55 13-05-20

# Population et travailleurs : quel risque de contamination à cause de mon travail ?

- Durant le confinement : inquiétudes des professionnels de santé en MR/MRS mais aussi de certains métiers essentiels : éboueurs, policiers, caissières de supermarché, ...
- Depuis le début du déconfinement : enseignants, chauffeurs de bus....

Le droit de retrait des agents de la Stib fera-t-il tache d'huile ?

---

■ S'estimant mal protégés, des chauffeurs s'appuient sur cette notion peu utilisée en droit belge pour arrêter le travail.

*tout en sachant que le droit à la santé est fondamental et protégé par la Constitution", poursuit-il.*

*Et si les chauffeurs de la Stib portent leur cause en justice ? "Ils ont fait le premier pas et tout dépend de la réaction de l'employeur. Soit la direction estime que le risque est trop élevé, soit elle négocie avec les chauffeurs..."*

# Une épidémie perçue selon au moins trois angles de vue

- Celui de Sciensano : système de soins, santé publique et épidémiologie
- Celui de FEDRIS, indemnisation du risque professionnel
- Celui des acteurs de terrain et de la population : quel risque de contamination et de maladie pour moi et mon entourage ?

# Comment évaluer le risque professionnel pour Covid-19 ?

## **Sources de données possibles :**

- **Données Sciensano**
- **Relevé des déclarations en MP et demandes d'indemnisation chez Fedris**
- **Données des SEPP (médecine du travail) ?**



# Questionnaire online lors de l'admission d'un patient Covid-19



## PROCÉDURE POUR LES HÔPITAUX : PRISE EN CHARGE D'UN PATIENT POSSIBLE OU CONFIRMÉ DE COVID-19

Version du 08 Mai 2020

### ANNEXE 5 : Questionnaire : « Volet admission » et « Volet sortie »

#### VOLET ADMISSION

Ce formulaire est rempli **ONLINE** pour tout patient COVID-19 confirmé par laboratoire ou par imagerie médicale hospitalisé, à l'admission du patient.  
<http://surveys.sciensano.be/index.php/523543?lang=fr>

# Questionnaire Sciensano - hôpitaux / 'Informations du patient' à l'admission

## Exposition :

- Voyage dans une région à risque. Si oui, laquelle ? \_\_\_\_\_
- Contact avec un patient confirmé COVID-19
- Contact avec un patient probable COVID-19
- Patient est un professionnel de santé
- Patient résident dans une maison de repos
- Suspicion d'infection nosocomiale
- Autre
- Pas d'exposition identifiée
- Inconnu

# Questionnaire Sciensano - Médecins généralistes / demande analyse PCR

Le patient est-il personnel de soins de santé ou personnel des soins de santé aux personnes âgées? - nécessaire

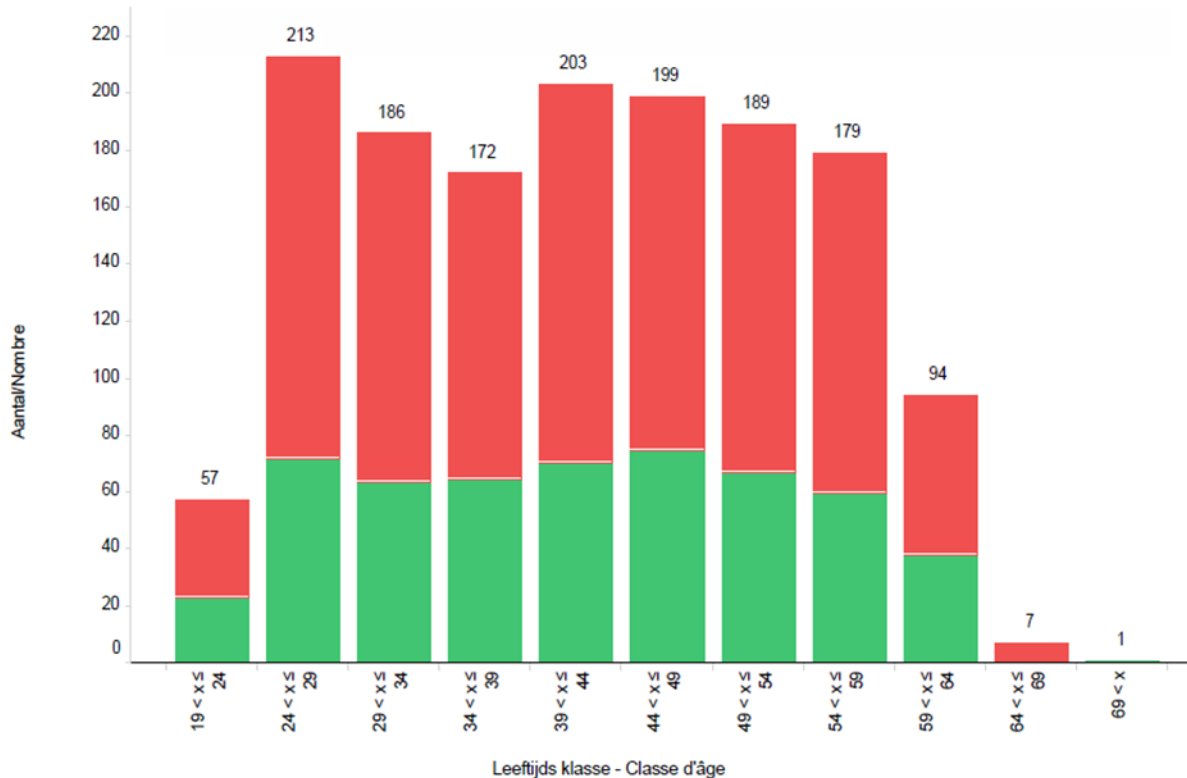
 Oui Non

# Conclusion provisoire de l'évaluation de la composante profession

- Environ 54.000 cas confirmés et plus de 16.000 personnes hospitalisées
- Seule donnée professionnelle encodée : « professionnel de santé »
- Comment évaluer l'impact du Covid-19 pour
  - Hôpitaux versus MR/MRS versus ambulatoire ?
  - Les intervenants non-médicaux en milieu de soin?
  - Les autres professions potentiellement exposées?
- Des analyses rétrospectives seront-elles possibles ultérieurement ?

# Données FEDRIS (12-05-20)

Aangiften COVID-19 volgens leeftijdsklasse / Déclarations Covid-19 par classe d'âge



1506  
déclarations  
par MDTR

181 demandes  
indemnisation  
F 78%  
H 22%

# Réflexions personnelles

- La profession va-t-elle rester encore en 2020 une dimension oubliée de la santé publique ?
- Fonctionnement en silo : chaque institution fédérale fait le maximum mais dans le cadre strict de ses missions spécifiques. Absence de concertation entre institutions ?
- Sciansano: scientifiques et data managers logiquement débordés par l'ampleur de la crise ! Aucun renfort ne serait-il possible à partir d'autres structures (KCE par ex.) ?

Merci pour votre attention !  
Questions ?

ph. mairiaux@uliege.be

<https://socialsecurity.belgium.be/fr/elaboration-de-la-politique-sociale/college-national-de-medecine-dassurance-sociale-en-matiere>